

FICHE DE MISSION

H/F - Engagé de Service Civique « chat haret »

Intitulé de la mission :

H/F Service civique - appui à la gestion de la population de Chat haret sur l'île de Porquerolles

Présentation du Parc national de Port-Cros

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963 modifié, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature. Il est l'un des onze parcs nationaux français.

Il comprend environ 70 agents répartis sur 4 services et un secrétariat général installés au siège, à Hyères, et 4 secteurs territoriaux (Port-Cros et Porquerolles formant l'unité territoriale des Iles d'Or, le secteur continental Ouest sur la commune de Hyères, et le secteur continental Est sur la commune de La Croix-Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 16 agents sur 3 sites (au sein de son siège, à Hyères, et de ses antennes de Montpellier et d'Antibes – Juan-les-Pins).

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée.

Il est missionné par le ministère de la transition écologique et solidaire pour animer la partie française du Sanctuaire Pelagos.

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret du 14 décembre 1963 sus-mentionné. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce et de plaisance).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 susmentionnée, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

Présentation du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité (CGB)

La connaissance des milieux constitue le fondement de l'action de l'établissement dans ses missions de conservation ou de gestion et d'aménagement des territoires. Cette mission est portée par l'unité de service Connaissance pour la gestion de la biodiversité dont le personnel permanent est composé de 7 personnes : le chef de service, une référente Observatoires, milieu marin et Pelagos, également adjointe au chef de service, une référente faune terrestre, une référente flore et habitats terrestre, une technicienne base de données littorales et marines et Pelagos, une animatrice Natura 2000 et Aire maritime adjacente, une chargée de mission inventaires, et une animatrice de la partie française du Sanctuaire Pelagos.

Le service assure l'animation du Conseil scientifique du Parc national, met en œuvre la stratégie scientifique de l'établissement, pilote des avis, inventaires, suivis, observatoire, études et recherches et anime la Partie française de l'Accord Pelagos.

Contexte

Dans le cadre de ses missions de gestion et de protection de la biodiversité, le Parc national de Port-Cros met en œuvre une action de suivi et de gestion de la population de chats harets présente sur l'île de Porquerolles, visant à limiter les impacts sur la biodiversité locale.

La mission combine actions de terrain, collecte et capitalisation de données, restitution des résultats et participation à des démarches de concertation locale, tout en permettant au service civique de découvrir les missions exercées au sein d'un espace naturel protégé.

La mission s'inscrit dans une démarche respectueuse des réglementations en vigueur, du bien-être animal et des équilibres écologiques.

Description de la mission

Le service civique sera rattaché au service CGB, sous l'autorité de la référente faune. Il sera en relation directe avec les différents services de l'Établissement.

Le service civique participera activement aux missions suivantes :

- Rédaction du protocole de contrôle de la population de chat haret et de fiche de collecte des données,
- Préparation logistique des missions de terrain et du matériel nécessaire aux missions de terrain,
- Installation et relevé de dispositifs, selon le protocole défini,
- Collecte de données, organisation et restitution des données recueillies,
- Rédaction d'un rapport de mission intégrant les éléments techniques et budgétaires de la mission,
- Appui aux actions de concertation avec les habitants (aide à la préparation de supports d'information ou de sensibilisation, participation à des temps d'échange, prise de notes),
- Découverte et participation, en accompagnement, aux missions de suivi assurées par les gardes-moniteurs de l'île.

Selon l'actualité du service et l'intérêt du candidat, le service civique pourra également intervenir en appui à la référente faune terrestre sur les dossiers dont elle a la charge.

Conditions d'exercice de la mission

Type de contrat : engagé de service civique

Temps de travail : 30 heures hebdomadaires

Début de la mission : 1^{er} septembre 2026

Durée de la mission : 8 mois

Poste basé sur l'île de Porquerolles

Profil recherché

- Intérêt marqué pour l'environnement et la faune terrestre
- Savoir appliquer un protocole scientifique
- Rigueur et discipline
- Goût pour le terrain, bonne condition physique
- Goût pour le travail en équipe
- Manipulation de la faune sauvage (capture, contention)
- Attention au bien-être animal
- Un candidat titulaire de la formation de piégeur agréé serait un plus
- Maîtrise des outils bureautiques standards et SIG
- Qualités rédactionnelles et capacité d'analyse et de synthèse
- Autonomie
- Dynamisme et motivation
- Aisance relationnelle
- Permis B

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Elodie DEBIZE, référente faune terrestre, par messagerie électronique : elodie.debize@portcros-parcnational.fr

Candidature (cv et lettre de motivation) en ligne uniquement via le site dédié au service civique et d'ici le 05/06/2026 sur :

<https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-ma-mission/appui-a-la-gestion-de-le-population-de-chat-haret-au-sein-du-parc-national-de-port-cros-69fc6f5dd24a2b0d872901a2>